

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

**PRÉSENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Pascale PARPEX. M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

1/3

mairie@ville-sevres.fr  
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20231130-2023-086-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2023  
Date de réception préfecture : 13/12/2023

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 novembre 2023**

**DÉLIBÉRATION : Vœu pour l'amélioration de l'offre de transports publics à Chaville, Meudon et Sèvres**

**N°2023/086**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant la dégradation de l'offre de transport, notamment le manque de régularité, les annulations, les interruptions et la saturation des lignes de bus (particulièrement le 171), de train (lignes L, N et U) ou de RER (C),

Considérant la disparition depuis deux ans des trains semi directs des lignes N et L, allongeant les temps de transport en direction de La Défense ou de la gare Montparnasse,

Considérant la mise en service fin 2025/début 2026 de la branche sud de la ligne 15 du Grand Paris Express qui créera de facto un report des trajets sur cette ligne et une augmentation de la fréquentation sur les lignes de transports en interconnexion : bus 171, RER C à Issy RER, train Rive Gauche à Fort d'Issy-Vanves-Clamart et plus tard le train Rive Droite à Saint-Cloud,

Considérant l'augmentation de la demande de transports en commun liée à l'augmentation du coût de l'essence et à la diminution du trafic routier,

Considérant la régulation du télétravail depuis plusieurs mois, visant à imposer aux salariés davantage de présence en entreprise,

Considérant la nécessité de substituer aux trajets en voiture une offre de transports publics fiable,

Considérant l'interruption durant deux mois et demi de la ligne T2 à Meudon liée à un éboulement, entraînant un report des voyageurs vers d'autres lignes,

Considérant le mécontentement grandissant des habitants de nos communes mettant en péril les politiques publiques de régulation des flux automobiles et de lutte contre la pollution atmosphérique,

Considérant la mobilisation répétée, depuis plusieurs années, des élus des communes de Chaville, Meudon et Sèvres auprès de SNCF Mobilité et d'Île-de-France Mobilités,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Conseil municipal de Sèvres, en concertation avec les villes de Chaville et de Meudon :

- Demande de toute urgence le retour à une offre de transports publics de qualité comprenant la ponctualité et la régularité de la fréquence des rames de façon à enrayer leur saturation,
- Demande un renforcement de ces différents réseaux notamment aux heures de pointe et en soirée durant le week-end.



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE*



*Le Secrétaire de séance,*

*M. Thierno B NDIAYE*

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :